



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS EN DATE DU MARDI 25 MARS 2025

Etaient présents : M Dominique PALLIER, Président, Mme Anne ROBERT, Vice-présidente, M Jean BRUASSE, Mme Céline MARTEL, Mme Blandine VIGNON- DAVILLIER, M. Marcel BONNAT, Mme Sylvie COTTE, Mme Claire ASSIE, Mme Marie-Ange DAMERY, Mme Sylvie FAUCHET, Mme Joëlle HERITIER, Mme Anne-Marie ODDOU, M. Jean-Marc REYNAUD-DULAURIER, M Frédéric SIALINO, Mme Anne-Marie SILVESTRE.

Etaient excusés : M Laurent TARY,

Procuration : Pas de procuration.

Secrétaire de séance : Joëlle HERITIER

Ordre du jour

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 17 septembre 2024 ;
- Adoption du Compte Administratif 2024 ;
- Approbation du Compte de Gestion 2024 ;
- Adoption de l'affectation définitive des résultats de 2024 ;
- Adoption du budget du CCAS pour 2025 ;
- Approbation des subventions aux associations des dons du Colis des Aînés 2024 ;
- Approbation du Bilan d'activité du CCAS pour 2024 ;
- Mise en place d'actions intergénérationnelles sur la commune d'Apprieu ;
- Organisation du spectacle du 4 avril 2025 ;
- Questions diverses.

-
- Ouverture de la séance par Madame la Vice-présidente à 19h34.
 - Madame la Vice-présidente souhaite rendre hommage à Mme Marie-Christine SIBUT et à son engagement au sein du Conseil d'Administration du CCAS d'Apprieu depuis 2020. Elle nous a quitté le 14 janvier dernier. Une minute de silence est observée en mémoire de Marie-Christine SIBUT.
 - Comme le veut la réglementation, son remplacement doit se faire dans un délai de 2 mois à compter de la vacance du siège. (Article R 123-9 du CASF). Par arrêté du maire en date du 27 février 2025, Mme Anne-Marie SILVESTRE a été nommée comme conseillère d'administration au sein du CCAS d'APPRIEU jusqu'à la fin de ce mandat 2020-2026. Mme La Vice-présidente accueille Anne-Marie SILVESTRE.
 - Constatation du quorum atteint (seuil de 9 membres présents) :

Nombre de membres présents	15
Nombre de membres excusés	1
Nombre de procurations	0

DESIGNATION D'UN (E) SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil d'Administration du CCAS désigne Joëlle HERITIER.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 SEPTEMBRE 2024

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (15 Voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION) des membres du CCAS.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Délibération n°2025-001

7.1.2.1. COMPTE ADMINISTRATIF

Rapporteur Anne ROBERT, Vice-présidente

Annexe n°1. Compte de gestion 2024

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS D'APPRIEU POUR L'ANNEE 2024

Sous la Vice-présidence de Mme Anne ROBERT, le Conseil d'Administration examine le Compte Administratif 2024 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	14 225.99€
Recettes	14 581.54€

INVESTISSEMENT

Dépenses	0.00€
Recettes	0.00€

Hors la présence de M Dominique PALLIER, Président, le Conseil d'Administration approuve, par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION des membres présents et représentés, le Compte Administratif du CCAS pour l'année 2024.

Synthèse des débats :

Anne ROBERT explique que le CCAS n'a pas fait de dépenses en investissement en 2024. Elle donne les principales dépenses de fonctionnement de 2024, à savoir, *l'achat d'une imprimante pour les permanences de l'écrivain public, l'achat des colis des aînés, l'impression des livrets seniors et des cartes de vœux et les subventions aux associations (dans le cadre des dons des colis des aînés de 2023)*. **Anne ROBERT** explique que la commune d'Apprieu a voté son budget pour 2024 et a maintenu sa subvention au CCAS d'Apprieu à hauteur de 10 000€.

Marcel BONNAT demande le montant du loyer du logement du CCAS. Le montant est de 285€ par mois, pour un logement loué jusqu'en 2028. Des questions tournent autour de la revalorisation des loyers et de la location du logement.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Délibération n°2025-002

7.1.2.1. COMPTE ADMINISTRATIF

Rapporteur Anne ROBERT, Vice-présidente

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU CCAS D'APPRIEU POUR L'ANNEE 2024

Madame la Vice-Présidente, Anne ROBERT rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable de l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDERANT :

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 comprises celles relatives à la journée complémentaire

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Déclare, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024

Délibération n°2025-003

7.1.2.1. COMPTE ADMINISTRATIF

Rapporteur Anne ROBERT, Vice-présidente

OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2024

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Madame la Vice-Présidente, Anne ROBERT,

Après avoir examiné le Compte Administratif 2024, statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le Compte Administratif 2024 fait apparaître, **un excédent de fonctionnement de 30 962.61€**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	355.55€
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou -	+ 30 607.06€
<u>C Résultat à affecter</u> = A + B (Hors restes à réaliser) <i>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</i>	+ 30 962.61€
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	0.00€
R 001 (excédent de financement)	0.00€
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	
Besoin de financement	0.00€
Excédent de financement (1)	0.00€
F Besoin de financement F=D+E	0.00€
AFFECTATION C=G+H	30 962.61 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00€
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00€
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	30 962.61€
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00€

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente, Anne ROBERT, le Conseil d'Administration approuve, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION des membres présents et représentés, l'affectation des résultats 2024.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Délibération n°2025-004

7.1.2.1. APPROBATION BUDGETS PRIMITIFS

Rapporteur Anne ROBERT, Vice-présidente

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU CCAS D'APPRIEU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ayant entendu l'exposé de Mme Anne ROBERT, Vice-présidente, indiquant les sommes allouées aux différents chapitres budgétaires en fonctionnement et en investissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION des membres présents et représentés :

- ADOPTE le Budget Primitif 2025 arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
CREDITS NOUVEAUX	CREDITS NOUVEAUX
45 012.61€	45 012.61€
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
CREDITS NOUVEAUX	CREDITS NOUVEAUX
0.00€	0.00€

Synthèse des débats :

Anne ROBERT présente les grandes orientations du budget 2025, tournées vers les aides sociales, les subventions aux associations qui œuvrent sur le territoire communal. **Marcel BONNAT** demande pourquoi le CCAS ne cotise plus à l'UDAÏ. Anne Robert répond que la cotisation avait du sens quand le CCAS devait payer la SACEM. Or ce sont les prestataires qui doivent payer la SACEM aujourd'hui.

APPROBATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DES DONNS DU COLIS DES AINES 2024,

Projet Délibération n°2025-005

7.5.1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur Anne ROBERT, Vice-présidente

OBJET : APPROBATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DES DONNS DU COLIS DES AINES 2024

Lors de la distribution du colis des sages pour la fin de l'année 2024, le CCAS avait proposé aux bénéficiaires soit de garder le colis, soit de faire don du prix du colis à des associations qui seraient choisies en Conseil d'administration.

Pour Info : 50 personnes et 36 couples ont fait don de leur colis fin 2024.

Les dons représentent une somme globale de 2 806€ pour 2025, par référence à la valeur d'un don par personne de 23€.

Cependant, comme le nombre de colis augmente d'année en année et que le CCAS souhaite continuer d'aider les habitants de la commune ainsi que les associations qui œuvrent pour le territoire communal et donc les appelants, le CCAS décide de répartir les dons de la manière suivante :

- D'affecter la somme de 1 830€ à attribuer à des associations caritatives,
- D'affecter 976€ pour les aides sociales facultatives et l'achat des colis pour 2025.

Anne ROBERT propose au Conseil d'administration de choisir des associations, bénéficiaires.

L'avis de l'Assemblée est sollicité.

Par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION des membres présents et représentés, le Conseil d'Administration du C.C.A.S :

DECIDE :

D'allouer des subventions d'un montant de 1 830€ associations suivantes pour l'année 2025, comme ce qui suit :

Associations	Subvention
ELANS SOLIDAIRES – LE GRAND LEMPS 38690 SIRET 88828454400010	700€
LES RESTOS DU CŒUR DE L'ISERE- SAINT MARTIN D HERES 38950 SIRET 39754003000046	500€

CROIX ROUGE FRANCAISE- VOIRON 38500 SIRET 77567227221138	315€
LES MERVEILLEUSES- REAUMONT R.N.A : W381026957	315€
TOTAL	1 830€

PRECISE :

Que ces dépenses sont prévues sur le budget du C.C.A.S 2025 à l'article 65748.

Synthèse des débats :

Anne ROBERT explique que chaque année le budget consacré aux Aînés augmente du fait de l'augmentation du nombre des bénéficiaires et que dans le même temps, le Conseil d'Administration avait émis l'idée de consacrer plus de budget aux aides sociales facultatives. Elle propose ainsi de ne pas affecter l'intégralité des dons à des associations. Le Conseil d'Administration valide l'affectation de la somme de 1 830€ sur les 2 967€.

Sylvie FAUCHET demande s'il faut discuter du recul de l'âge des bénéficiaires des colis. **Anne ROBERT** veut bien que le Conseil d'Administration y réfléchisse mais pas pour cette année. **Joëlle HERITIER** estime que 70 ans c'est encore jeune.

Anne-Marie ODDOU explique que beaucoup de communes ont reculé l'âge à 75 ans. **Marcel BONNAT** dit que beaucoup de bénéficiaires sont partis contents. **Anne ROBERT** fait circuler des lettres de remerciements arrivés en mairie à ce sujet.

Jean BRUASSE explique qu'il faut informer les donateurs que leurs dons ne sont pas intégralement reversés. **Anne ROBERT** donne lecture du courrier envoyé chaque année aux bénéficiaires des colis, où il est indiqué que les dons seront reversés mais sans préciser la quotité du reversement.

Jean BRUASSE demande si le nombre de bénéficiaires des Restos du cœur et habitant la commune est connu. **Anne ROBERT** explique qu'il s'agit d'une donnée sensible.

Le Conseil d'Administration valide les associations bénéficiaires ainsi que le montant des subventions à accorder. Il est discuté d'attribuer une subvention au SSIAD de l'ADMR de Châbons mais c'est la Croix Rouge qui est préféré pour cette année encore.

Départ de Monsieur le Président, Dominique PALLIER.

APPROBATION DU BILAN D'ACTIVITE DU CCAS POUR 2024,

Délibération n°2025-006

8.2. AIDE SOCIALE

Rapporteur **Anne ROBERT, Vice-présidente**

Annexe n°2_Bilan Social Année 2024

OBJET : APPROBATION DU BILAN SOCIAL DU CCAS D'APPRIEU POUR L'ANNEE 2024

Anne ROBERT, Vice-présidente présente le bilan social du CCAS pour 2024, retraçant les activités du CCAS ainsi que le budget alloué aux actions menées.

Après s'être fait présente le bilan social de l'année 2024, par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION des membres présents et représentés, le Conseil d'Administration du CCAS d'Apprieu :

- **APPROUVE** le bilan social de l'année 2024,
- **COMMUNIQUERA** le bilan social à Monsieur le maire d'Apprieu.

Synthèse des débats :

Anne ROBERT présente le bilan social pour 2024. Elle souhaite souligner le travail partenarial sur le territoire de l'ensemble des acteurs du Social ainsi que le développement des actions en matière de prévention du CCAS d'Apprieu.

MISE EN PLACE D' ACTIONS INTERGENERATIONNELLES SUR LA COMMUNE D'APPRIEU ;

Anne ROBERT explique que depuis l'année dernière le CCAS travaille au développement d'actions intergénérationnelles. Cela a permis notamment à des enfants de l'école maternelle le Petit Prince d'Apprieu de venir chanter lors de la remise des colis aux Aînés fin 2024.

Les actions continuent : L'école maternelle Le Petit Prince souhaite continuer ce partenariat. Anne ROBERT et Blandine VIGNON-DAVILLIER mettent en place des actions, en concertation avec Laure REVERDY et les enseignantes de l'école sous forme d'ateliers de 10 à 12 enfants, de 30 à 40 minutes (ex : lecture de contes, présentation de vieux outils...). Le CCAS recherche des bénévoles !

ORGANISATION DU SPECTACLE DU 4 AVRIL 2025

Anne ROBERT présente l'organisation du spectacle dansant du 4 avril prochain. Plus de 100 personnes sont inscrites.

QUESTIONS DIVERSES

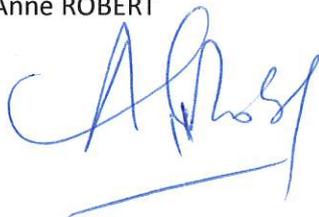
Jean BRUASSE demande si des conseillers sont partants pour répartir sur le prochain mandat 2026-2032.

Anne ROBERT informe des prochaines dates du Conseil d'Administration du CCAS :

- Jeudi 5 juin 2025 à 19h30
- Mardi 16 septembre 2025 à 19h30
- Mardi 2 décembre 2025 à 19h30

Séance levée à 21h32

La Vice-Présidente
Anne ROBERT



La secrétaire de séance
Joëlle HERITIER

